

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.459.471, un actif net de D : 2.446.843 et un déficit de D : 128.937.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en actions de sociétés cotées représentent à la clôture de l'exercice 47,15% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 23,16% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC CROISSANCE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>1 849 981</u>	<u>2 481 093</u>
Actions et droits rattachés		1 159 665	1 502 790
Obligations et valeurs assimilées		569 584	813 386
Titres OPCVM		120 732	164 917
Placements monétaires et disponibilités		<u>608 990</u>	<u>578 323</u>
Placements Monétaires	5	240 243	300 606
Disponibilités		368 747	277 717
Créances d'exploitation		<u>500</u>	<u>3 677</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>2 459 471</u></u>	<u><u>3 063 093</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 167	10 132
Autres créditeurs divers	7	4 461	5 634
TOTAL PASSIF		<u><u>12 628</u></u>	<u><u>15 766</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 395 080	2 972 777
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12	13
Sommes distribuables de l'exercice		51 751	74 537
ACTIF NET		<u><u>2 446 843</u></u>	<u><u>3 047 327</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>2 459 471</u></u>	<u><u>3 063 093</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>96 462</u>	<u>114 365</u>
Dividendes		58 013	82 791
Revenus des obligations et valeurs assimilées		38 449	31 574
Revenus des placements monétaires	10	<u>1 909</u>	<u>11 341</u>
Revenus des prises en pension	11	<u>1 236</u>	<u>61</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>99 607</u>	<u>125 767</u>
Charges de gestion des placements	12	(35 691)	(41 664)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>63 916</u>	<u>84 103</u>
Autres charges	13	(7 146)	(8 949)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>56 770</u>	<u>75 154</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 019)	(617)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>51 751</u>	<u>74 537</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 019	617
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(17 051)	(129 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(155 594)	156 468
Frais de négociation de titres		(13 062)	(18 863)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>(128 937)</u>	<u>83 448</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(128 937)	83 448
Résultat d'exploitation	56 770	75 154
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17 051)	(129 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(155 594)	156 468
Frais de négociation de titres	(13 062)	(18 863)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(71 598)	(21 427)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(399 949)	(311 834)
Souscriptions		
- Capital	127 744	1 868 738
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 527)	(3 875)
- Régularisation des sommes distribuables	2 475	44 581
Rachats		
- Capital	(535 713)	(2 174 628)
- Régularisation des sommes non distribuables	25 506	362
- Régularisation des sommes distribuables	(10 434)	(47 012)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(600 484)	(249 813)
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 047 327	3 297 140
En fin d'exercice	2 446 843	3 047 327
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	14 661	16 172
En fin d'exercice	12 649	14 661
VALEUR LIQUIDATIVE	193,442	207,853
TAUX DE RENDEMENT	(4,49%)	2,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 1.849.981 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 250 640	1 159 665	47,39%
ASSAD	22 500	170 987	160 763	6,57%
BNA	5 900	69 720	69 956	2,86%
DELICE HOLDING	1 806	18 681	18 815	0,77%
EURO CYCLES	5 000	81 837	93 850	3,84%
I.C.F	800	140 973	96 469	3,94%
S.A.H	15 000	177 147	177 720	7,26%
BH ASSURANCE	3 932	129 034	130 936	5,35%
SOTIPAPIER	15 000	102 816	104 520	4,27%
SOTUVER	8 500	83 101	71 630	2,93%
TLF	1 393	20 667	11 701	0,48%
UIB	5 200	140 372	118 508	4,84%
UNIMED	11 000	115 305	104 797	4,28%
Titres OPCVM		123 193	120 732	4,93%
FCP AMEN SELECTION	886	89 932	80 393	3,29%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	291	33 261	40 339	1,65%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		546 098	569 584	23,28%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		546 098	569 584	23,28%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	83 736	3,42%
BTA 5,5% 02/2020 (7 ANS)	468	462 618	485 848	19,86%
TOTAL		1 919 931	1 849 981	75,61%
Pourcentage par rapport au total des actif				75,22%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2018</u>	2 527 308	27 771	(73 986)	2 481 093	
* <u>Acquisitions de</u> <u>l'exercice</u>					
Actions côtées	1 824 551			1 824 551	
Titres OPCVM	1 762 734			1 762 734	
* <u>Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Cession actions côtées	(2 150 895)			(2 150 895)	(173 485)
Cession titres OPCVM	(1 803 767)			(1 803 767)	17 891
Cession des obligations de sociétés	(210 000)			(210 000)	
Annuités Obligations de sociétés	(30 000)			(30 000)	
* <u>Variation des plus (ou moins) values</u> <u>latentes</u>					
Actions côtées			(16 783)	(16 783)	
Bon du trésor et assimilables			2 883	2 883	
Titres OPCVM			(3 151)	(3 151)	
* <u>Variation des intérêts courus</u>		(6 684)		(6 684)	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2019</u>	1 919 931	21 087	(91 037)	1 849 981	(155 594)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 240.243, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Pensions Livrées	240 191	240 243	9,82%
Créances sur opérations de pensions livrées (Du 31/12/2019 au 06/01/2020, Attijari Bank au taux de 7,8%)	240 191	240 243	9,82%
TOTAL	240 191	240 243	9,82%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,77%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 8.167, contre un solde de D : 10.132 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	7 412	9 199
Rémunération du dépositaire	755	933
Total	<u>8 167</u>	<u>10 132</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 4.461, contre un solde de D : 5.634 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	206	260
Rémunération du CAC	4 034	5 125
Retenue à la source	120	-
Autres	101	249
Total	<u>4 461</u>	<u>5 634</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	2 972 777
Nombre de parts	14 661
Nombre de copropriétaires	26

Souscriptions réalisées

Montant	127 744
Nombre de parts émises	630
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(535 713)
Nombre de parts rachetées	(2 642)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17 051)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(155 594)
Régularisation des sommes non distribuables	15 979
Frais de négociation de titres	(13 062)

Capital au 31-12-2019

Montant	2 395 080
Nombre de parts	12 649
Nombre de copropriétaires	23

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 96.462, contre un solde de D : 114.365 au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Dividendes</u>	58 013	82 791
des actions admises à la cote	55 216	57 179
des titres OPCVM	2 797	25 612
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	38 449	31 574
intérêts des obligations de sociétés	13 427	16 044
intérêts des BTA	25 022	15 530
TOTAL	96 462	114 365

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.909, contre D : 11.341 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôts	-	2 281
Intérêts des dépôts à vue	1 909	9 060
TOTAL	1 909	11 341

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1.236, contre D : 61 au 31/12/2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 35.691, contre un solde de D : 41.664 au 31 décembre 2018, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 446	37 876
Rémunération du dépositaire	3 245	3 788
Total	<u>35 691</u>	<u>41 664</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 7.146, contre un solde de D : 8.949 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	3 923	5 081
Redevance du CMF	2 727	3 183
Services bancaires et assimilés	360	231
Autres	136	454
Total	<u>7 146</u>	<u>8 949</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	7,875	8,578	4,850	5,207	6,738
Charges de gestion des placements	(2,822)	(2,842)	(2,713)	(2,981)	(2,376)
Revenus net des placements	5,053	5,737	2,137	2,226	4,363
Autres charges	(0,565)	(0,610)	(0,652)	(0,621)	(0,501)
Résultat d'exploitation (1)	4,488	5,126	1,485	1,606	3,861
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,397)	(0,042)	(0,047)	0,431	(0,096)
Sommes distribuables de l'exercice	4,091	5,084	1,438	2,037	3,765
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,348)	(8,820)	0,105	(2,931)	2,669
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12,301)	10,672	8,482	21,165	5,230
Frais de négociation de titres	(1,033)	(1,287)	(1,475)	(2,510)	(1,841)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(14,682)	0,566	7,113	15,724	6,059
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,193	5,692	8,597	17,330	9,920
Droits de sortie	-	-	-	0,518	0,026
Résultat non distribuable de l'exercice	(14,682)	0,566	7,113	16,242	6,085
Régularisation du résultat non distribuable	1,263	(0,240)	(0,154)	(0,778)	0,817
Sommes non distribuables de l'exercice	(13,418)	0,326	6,959	15,465	6,901
Distribution de dividendes	5,084	1,437	2,037	3,766	3,885
Valeur liquidative	193,442	207,853	203,880	197,520	183,785
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,41%	1,38%	1,35%	1,56%	1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,30%	0,32%	0,33%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,04%	2,47%	0,72%	1,07%	2,09%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.